



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3757^e séance

Jeudi 27 mars 1997, à 11 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Włosowicz	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Wang Xuexian
	Costa Rica	Mme Incera
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Da Gama
	Japon	M. Owada
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Monteiro
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1997/237)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1997/237)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Libéria et des Pays-Bas des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil; M. Berteling (Pays-Bas) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du vingt-deuxième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1997/237).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/254, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un peu plus de six ans, ce Conseil publiait sa première déclaration à propos de la situation au Libéria. À cette époque, la délégation libérienne avait regretté que le Conseil

de sécurité ait attendu plus d'une année avant de se prononcer sur une demande antérieure d'intervention de l'Organisation des Nations Unies. Ce délai était dû, en partie, à une disposition de la Charte qui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Ma délégation a demandé un examen de cette disposition de la Charte afin que l'Organisation puisse répondre efficacement aux situations de conflit dans lesquelles interviennent des violations des droits de l'homme fondamentaux ou qui exigent pour des raisons humanitaires l'intervention de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, grâce au rôle proactif joué par l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des différends, le conflit du Libéria, et d'autres conflits similaires, reçoivent de cette Organisation l'attention qu'ils méritent.

La délégation libérienne remercie le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour son vingt-deuxième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, contenu dans le document S/1997/237 en date du 19 mars 1997. Le Gouvernement et le peuple libériens lui rendent hommage pour le dynamisme qu'il a imprimé à sa nouvelle mission et pour ses initiatives personnelles en faveur du processus de paix au Libéria. La convocation, sur son initiative, au Siège des Nations Unies à New York, le 20 février 1997, de la deuxième Réunion ministérielle de la Conférence ad hoc extraordinaire d'appui au processus de paix au Libéria atteste de son engagement sans faille en faveur de la paix au Libéria, ce pourquoi nous lui sommes profondément reconnaissants.

Le rapport, l'un des plus importants dont est saisi le Conseil depuis le début de la guerre civile, il y a sept ans, offre l'espoir d'un nouveau début, d'une renaissance de la nation libérienne. D'après le rapport, il est prévu de tenir au Libéria, dans environ 64 jours à compter d'aujourd'hui, des élections démocratiques libres et équitables, qui seront suivies 15 jours plus tard par l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement. Cet important succès mettra fin à un chapitre très triste et douloureux de l'histoire du pays.

Le 26 juillet — dans 120 jours environ — le Libéria fêtera ses 150 ans d'État libre, souverain et indépendant. Il s'agit donc d'un moment de grande promesse pour le Libéria. On peut dire en vérité que si le Libéria est un pays doté d'une histoire — vieille de près de 150 ans — les semences qui seront plantées le 30 mai conduiront, nous l'espérons, à l'édification d'une nation nouvelle, après de nombreuses décennies de lutte menée pour réparer les injustices passées et faire éclore chez les Libériens une

identité nationale et la reconnaissance universelle de leur destin commun.

Cette situation encourageante est directement attribuable aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Non seulement leurs citoyens ont versé leur sang, mais ces États ont investi de vastes ressources financières pour contribuer au processus de paix au Libéria. Elle est également due aux Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine et au large appui international qui existe aujourd'hui en faveur de l'initiative de paix de la CEDEAO. Cet effort inédit déployé par une sous-région a concrétisé le Chapitre VIII de la Charte et a démontré qu'avec la volonté politique nécessaire, les pays peuvent agir de façon décisive pour matérialiser certains des nobles objectifs de la Charte. À chacun de ces États et de ces organisations, nous disons merci.

Le rapport du Secrétaire général décrit l'assistance requise de la communauté internationale pour faire en sorte que la date du 30 mai pour la tenue d'élections démocratiques devienne réalité. Tout d'abord, des ressources doivent être fournies au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) pour le déploiement de trois bataillons supplémentaires. Ceci permettrait de déployer l'ECOMOG dans l'ensemble du pays, condition préalable pour assurer la liberté de mouvement, la liberté d'expression et une participation au vote exempte de toute intimidation. Deuxièmement, il faut aider le nombre important d'électeurs légitimes qui se trouvent actuellement réfugiés dans les pays voisins à regagner leurs foyers avant les élections. Des ressources sont nécessaires pour leur rapatriement volontaire. Troisièmement, l'ECOMOG a besoin de disposer d'un renfort technique supplémentaire, notamment des fournitures médicales, des pièces détachées et des équipements antiémeutes. Quatrièmement, une assistance est requise pour restructurer les forces armées libériennes et les unités paramilitaires, compte tenu de l'intention de la CEDEAO de retirer son Groupe de contrôle du Libéria six mois après les élections.

La délégation libérienne lance un appel urgent pour que ces demandes soient satisfaites, afin que le processus de paix ne soit pas empêché d'atteindre son objectif souhaité : le rétablissement d'un gouvernement démocratique au Libéria.

Le Conseil d'État et sa Présidente, Mme Ruth Sando Perry, ainsi que la société civile sont pleinement attachés au rétablissement de la paix et à la primauté du droit au Libéria. Bien que certaines questions en suspens telles que la Commission électorale et la Cour suprême reconstituée n'aient pas encore été complètement résolues, elles ne

doivent pas être considérées comme des problèmes insurmontables. Le peuple libérien a beaucoup souffert et s'est beaucoup sacrifié pour assurer le caractère irréversible du processus de paix et il ne permettra à personne ni à quoi que ce soit de prolonger ses souffrances. Néanmoins, il sait également qu'en fin de compte, une paix durable ne peut être garantie que si le processus électoral est crédible et acceptable pour une large majorité.

À cet égard, le cadre général du Secrétaire général pour la tenue d'élections au Libéria, accepté par les parties libériennes et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est la condition essentielle d'une paix durable au Libéria. Sa pleine application permettra au peuple libérien de choisir ses propres dirigeants dans des conditions que tous, notamment la communauté internationale, doivent déclarer libres et équitables. C'est pourquoi, la délégation libérienne appuie sans réserve l'adoption du projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi et s'associe à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui sans réserve à l'application du cadre électoral.

Si Dieu le veut, lorsque le Conseil de sécurité se réunira à nouveau pour examiner le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), le 30 juin 1997 ou avant, cela sera dans de meilleures conditions, puisqu'un gouvernement dûment élu aura alors été mis en place au Libéria. Tous les Libériens vivent dans cette attente et les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, sous l'égide du Président Sani Abacha, de la République fédérale du Nigéria, ainsi que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient également s'enorgueillir de leur contribution et de leur indéfectible appui qui a permis ce succès.

En ce moment où les perspectives de paix et de renouveau de la nation libérienne sont très prometteuses, ma délégation espère pouvoir compter sur la bonne volonté et l'appui de tous les États Membres de l'Organisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Berteling (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants — Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — s'alignent sur cette déclaration. La Norvège s'associe également à cette déclaration.

Aujourd'hui, le Conseil décide, avec optimisme, de la dernière prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) avant les élections au Libéria, et l'Union européenne souhaite, à cette occasion, faire ressortir une fois encore l'importance qu'elle attache à une solution pacifique et démocratique du conflit qui dévaste depuis trop longtemps le Libéria.

Nous tenons à féliciter la population libérienne des progrès importants réalisés dans le cadre du processus de paix; la situation sécuritaire s'est améliorée et la violence à l'encontre des civils a diminué; le désarmement et la démobilisation se déroulent dans une très grande mesure conformément à l'Accord d'Abuja; la revitalisation de la société civile et la réactivation des partis politiques se concrétisent; une grande partie du pays est maintenant accessible aux organismes d'aide humanitaire; les réunions ministérielles du Gouvernement national de transition du Libéria ont repris; et une réforme de la force de police a été amorcée. Tout en étant conscients des dangers susceptibles de menacer le processus, nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que

«les perspectives de paix au Libéria paraissent maintenant plus prometteuses que jamais depuis le début de la guerre civile». (*S/1997/237, par. 64*)

L'Union européenne appuie donc pleinement le processus électoral tel que défini par les Libériens et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur la base des recommandations du Comité des Neuf de la CEDEAO. Ces recommandations ont été appuyées par le Président de la CEDEAO et soutenues par la deuxième Réunion ministérielle de la Conférence ad hoc extraordinaire d'appui au processus de paix au Libéria, réunie ici, à New York, le 20 février. Nous nous félicitons du fait que la composante militaire de la MONUL ait maintenant atteint son plein effectif autorisé, bien qu'il soit réduit, et nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à renforcer le groupe électoral de la MONUL. Tout devrait être mis en oeuvre pour permettre au plus grand nombre de réfugiés libériens de s'inscrire sur les listes électorales et de prendre part au scrutin. L'Union note à cet égard la nécessité de procéder au rapatriement volontaire dans les meilleurs délais.

Étant donné que le calendrier fixé pour les élections est très serré, nous souhaitons vivement que la mise en place de la nouvelle Commission électorale indépendante ait lieu le 2 avril; nous espérons que l'installation de la Cour suprême reconstituée suivra immédiatement. En cette phase cruciale, il est très important de respecter strictement le

calendrier convenu : l'adoption de la loi et des règlements électoraux d'ici la fin du mois de mars, l'inscription des électeurs en avril et la campagne électorale en mai. Si ce calendrier est respecté, l'Union européenne confirme sa volonté de fournir une aide financière et technique au processus électoral. Grâce à des fonds européens, une étude a déjà été menée sur les préparatifs des élections et l'Union a également l'intention d'envoyer une équipe d'observateurs électoraux au Libéria.

Dans deux mois seulement, le peuple libérien votera pour élire librement son président et son parlement. En avril dernier, nous n'aurions pas osé imaginer qu'aujourd'hui, il y aurait une réelle possibilité de tenir des élections aussi rapidement. Le Libéria et la communauté internationale le doivent dans une très grande mesure aux efforts inlassables déployés par la CEDEAO et ses Présidents successifs, par le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) et le commandant de cette force, par la MONUL et le Représentant spécial du Secrétaire général. Les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont permis au Libéria et aux Libériens de garder l'espoir pendant leurs épreuves. Les États membres de l'Union européenne ont fourni des contributions financières importantes au processus de paix. Le renforcement de l'ECOMOG lui permettra de jouer un rôle crucial en assurant un climat sûr pour la tenue des élections. Une concertation claire entre la MONUL et la CEDEAO est nécessaire à cet égard. D'importantes contributions européennes ont également été fournies en vue de la réinsertion des soldats dans la société civile après leur démobilisation. À cet égard, nous tenons à souligner qu'il est important de prendre des dispositions immédiates pour permettre aux enfants soldats de rentrer dans leur famille et d'être réintégrés dans la société. Des programmes de transition ont déjà été mis en place mais ils devraient être davantage renforcés.

Il nous appartient de ne ménager aucun effort pour faire du processus de paix que nous poursuivons depuis des années un succès décisif. Mais c'est le peuple libérien qui décidera en fin de compte du succès ou de l'échec de cette entreprise. Nous prions donc instamment tous les Libériens, et en particulier leurs dirigeants, de coopérer au processus électoral et au processus de paix en général, de respecter les droits de l'homme, de faciliter l'aide humanitaire et de rechercher un désarmement plus complet et une réconciliation authentique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : La France se prononcera en faveur du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Le texte vise à proroger, nous l'espérons pour une ultime fois, le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 30 juin 1997.

Beaucoup de progrès ont été accomplis depuis le 6 avril 1996. Il y a presque un an, après les pillages survenus à Monrovia, la situation semblait en effet désespérée. À la suite de ces événements dramatiques, un nouvel accord avait été signé à Abuja, le 17 août. Et c'est sur la base de cet accord que le désarmement des factions, étape tout à fait nécessaire, avait commencé le 22 novembre. Ce processus s'est achevé avec succès le 9 février. La prochaine étape sera donc la tenue d'élections le 30 mai, prélude elles-mêmes à l'installation d'un nouveau gouvernement le 15 juin. Au moment où le mandat de la MONUL expirera, l'intégralité de l'accord de paix signé par les factions devrait donc en principe avoir été mis en oeuvre.

Nous devons ces résultats positifs aux efforts inlassables qui ont été menés par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mais également à l'excellent travail accompli sur le terrain par la force africaine. Nous tenons aussi à saluer le dévouement avec lequel le Représentant spécial du Secrétaire général a accompli sa mission. L'ensemble de ces efforts ont permis l'amélioration de la sécurité dans le pays, condition indispensable à la restauration de la confiance et au parachèvement du processus de paix.

Les élections qui constituent, comme il a été déjà remarqué, la prochaine étape, apparaissent, pour la première fois, devoir être un objectif tangible. Le Comité des Neuf de la CEDEAO, réuni à Monrovia, les 13 et 14 février derniers, a fixé le cadre de ces élections en accord avec le Conseil d'État. Nous espérons que ce processus sera maintenant scrupuleusement respecté.

Cependant, le calendrier fixé par ces élections risque d'être extrêmement serré, comme le relève avec raison le Secrétaire général. Et nous sommes, pour cette raison, inquiets de constater que la Commission électorale indépendante n'a pas pu désigner son président ainsi qu'il était prévu. Nous souhaitons que cette difficulté soit surmontée d'ici le 2 avril, afin que la loi électorale puisse être promulguée à temps. Il s'agira ensuite de procéder aux inscriptions

sur les listes électorales dans le courant du mois d'avril et d'organiser la campagne au mois de mai.

Il convient que tous les Libériens, les chefs des anciennes factions en particulier, fassent les efforts nécessaires pour que les élections soient justes et équitables. Nous sommes, en ce qui nous concerne, disposés à soutenir le rôle que les Nations Unies entendent remplir dans la conduite du scrutin. C'est la raison pour laquelle nous approuvons le fait que le projet de résolution endosse les recommandations qui ont été faites par le Secrétaire général à propos des tâches qui seront confiées à cette occasion à la MONUL.

Nous sommes évidemment conscients de ce que la restauration de la démocratie au Libéria ne constituera cependant qu'une étape sur le chemin de la stabilité. Les programmes de démobilisation des ex-combattants, le retour des réfugiés qui n'auront pu rentrer avant les élections et la réinsertion de ces réfugiés dans la vie économique du pays nous semblent être des tâches tout aussi essentielles. La France, dans le cadre de l'Union européenne, contribue à mettre en oeuvre des moyens importants pour faire face à ces difficultés. Nous espérons que les efforts ne seront pas déçus.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil débat de la question du Libéria. Ceci s'inscrit dans la logique des espoirs suscités à la dernière réunion ministérielle du Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Monrovia les 13 et 14 février, afin que les factions libériennes respectent leurs engagements pris au titre de l'Accord d'Abuja sur un règlement pacifique.

Le dernier rapport du Secrétaire général contient des informations positives; le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a été renforcé par de nouveaux bataillons fournis par le Mali et le Ghana; le désarmement des factions se poursuit; l'ECOMOG a l'intention de continuer à poursuivre sérieusement ses recherches pour confisquer les armes encore détenues par les factions; et la CEDEAO coopère avec l'ONU pour établir le cadre général pour la tenue des élections au Libéria le 30 mai, qui comprendra la réactivation des partis politiques. Sur ce dernier point, nous notons avec satisfaction un nouveau pas positif : l'accord qui a été conclu entre l'ONU et l'ECOMOG sur l'assistance qu'apportera l'ONU au processus électoral. Nous souscrivons pleinement à la recommandation du Secrétaire général relative aux moyens destinés à accroître la taille et à élargir

le rôle de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Au cours des six dernières années, les pays de la CEDEAO ont déployé de grands efforts qui méritent d'être encouragés et appuyés. Leur dernière décision d'accroître la taille et l'efficacité de l'ECOMOG, malgré les difficultés économiques que connaissent ces pays, témoigne à l'évidence de leur détermination de parvenir à la paix au Libéria. Cela montre également que les accords régionaux ont été suffisants pour jouer un rôle essentiel. Néanmoins, pour que la CEDEAO joue ce rôle, le Libéria et la CEDEAO ont besoin de l'appui de la communauté internationale. À cet égard, nous exprimons notre gratitude aux pays qui ont apporté une assistance financière et technique à l'ECOMOG et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Nous espérons que cette assistance se poursuivra afin que la CEDEAO et l'ECOMOG puissent pleinement assumer leurs fonctions.

La délégation égyptienne appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui vise à proroger de trois mois le mandat de la MONUL jusqu'à la fin du mois de juin. Nous allons voter pour le projet de résolution. Nous sommes certains que le processus de règlement au Libéria est parvenu à un tournant. Nous espérons que les élections auront lieu, comme prévu, le 30 mai. Nous espérons que les dirigeants libériens coopéreront en procédant aux préparatifs nécessaires, notamment l'installation de la Commission électorale indépendante, comme cela s'est déroulé avec succès en Sierra Leone.

Même après la tenue des élections, le Libéria aura encore un long chemin à parcourir. Il reste encore des tâches difficiles à accomplir; absorber les 800 000 réfugiés qui sont dispersés dans les pays voisins; réintégrer les combattants démobilisés dans la vie civile; reconstruire les institutions de l'État et les infrastructures détruites par la guerre, y compris la Cour suprême; et d'autres tâches. La communauté internationale, qui a été aux côtés du Libéria pendant les temps difficiles de la guerre, a l'intention de l'appuyer en temps de paix pour que le Libéria puisse retrouver sa position nationale et internationale.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une durée de trois mois. Nous sommes également en faveur d'un rôle encore plus constructif de l'Organisation des Nations Unies au Libéria

afin d'appuyer le processus de paix et nous appuyons les efforts inlassables que déploie la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de régler la question du Libéria.

Nous nous félicitons des progrès importants réalisés récemment dans le processus de paix au Libéria. Le désarmement et la démobilisation des anciens combattants appartenant aux différentes factions au Libéria sont des éléments essentiels au processus de paix ainsi qu'une condition préalable à la tenue d'élections générales sans heurts. Nous nous félicitons également des mesures politiques positives et de bonne foi adoptées par les différentes factions libériennes.

Comme l'a déclaré le Représentant permanent du Libéria, le règlement définitif de la question libérienne incombe en dernier ressort au peuple libérien. Ceci requiert un sens important des responsabilités politiques de la part des dirigeants des différentes factions libériennes, dans l'intérêt de leur pays et de leur peuple.

Le processus de paix au Libéria entre dans sa dernière phase, la plus importante. Nous espérons que les différentes parties libériennes continueront de déployer des efforts et d'accélérer l'achèvement de toutes les tâches dans les domaines militaires comme le stipule l'Accord d'Abuja. Nous espérons également qu'ils tiendront des consultations sincères et régleront les problèmes toujours en suspens en ce qui concerne l'organisation des élections afin qu'elles puissent se tenir comme prévu le 30 mai 1997.

Les élections générales qui doivent avoir lieu au Libéria seront une étape importante du processus de paix ainsi que de l'histoire du Libéria. La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, ont l'obligation d'appuyer énergiquement ces élections. Nous souscrivons à l'idée qu'il faut à présent réorienter les activités de la MONUL vers l'assistance électorale. Nous lançons donc un appel à toutes les parties afin qu'elles prêtent leur appui aux élections au Libéria en fournissant des ressources financières et humaines.

Aucune étape ni aucun succès réalisé dans le processus de paix au Libéria n'aurait été possible sans les efforts inlassables que déploie la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Au fil des ans, les pays de la CEDEAO ont surmonté leurs propres difficultés financières et, malgré les difficultés et les revers, ils ont offert leurs bons offices et leur médiation et déployé des efforts énergiques. Ils ont envoyé des forces de maintien de la paix au

Libéria et aidé ce pays à passer d'un état de guerre à un état de paix.

La Chine a toujours fermement appuyé les efforts menés par la CEDEAO, conformément à la Charte des Nations Unies, afin de trouver une solution aux problèmes de la région. Nous estimons que la communauté internationale devrait offrir une aide politique et financière à la CEDEAO et au Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Au moment où le processus de paix au Libéria atteint une étape cruciale, il faudrait renforcer la capacité d'aide de l'ECOMOG afin qu'il soit en mesure de mener à bien son mandat de maintien de la paix et d'aider toutes les parties au Libéria à achever le processus de paix.

Le Libéria, qui a connu sept années de guerre civile, réalisera bientôt la paix. Ce sera un événement heureux pour le peuple libérien ainsi que pour tous les peuples d'Afrique. La Chine adresse ses vœux les plus sincères au peuple libérien. Nous continuerons d'apporter, avec le reste de la communauté internationale, notre contribution afin que le Libéria puisse réaliser la paix et la stabilité et entrer le plus rapidement possible dans une nouvelle ère de relèvement et de développement.

M. Monteiro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la présidence de l'Union européenne vient d'exprimer notre position commune en ce qui concerne le processus de paix au Libéria et l'appui que nous apportons au projet de résolution dont nous sommes saisis. Le Portugal note avec une grande satisfaction les derniers progrès réalisés dans la consolidation de la paix et dans la réconciliation nationale au Libéria. Nous nous félicitons en particulier des progrès importants enregistrés dans la situation politique et militaire, tels que décrits dans le rapport du Secrétaire général, en date du 19 mars 1997.

Nous espérons que la présente prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le nouveau rôle important qui lui est imparti dans le processus électoral permettront d'apporter une contribution positive à la tenue d'élections libres et régulières dans ce pays.

Ma délégation est profondément convaincue que le maintien et le renforcement de la présence de la MONUL sont essentiels à cette phase du processus de paix comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Dans ce contexte, le renforcement de la coopération entre la MONUL et le Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) sera un élément essentiel pour le succès du processus de paix.

Je me félicite également de l'accord intervenu entre le Conseil d'État et la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur un cadre général pour la tenue d'élections au Libéria. Nous invitons le Conseil d'État libérien et les États membres de la CEDEAO à conjuguer leurs efforts, à oeuvrer avec une énergie renouvelée, pour la mise en oeuvre globale de cet accord.

Le processus de paix entre à présent dans une nouvelle phase cruciale. L'achèvement dans les délais de cette phase est essentiel pour la crédibilité du processus de paix et la viabilité des prochaines élections. Nous appuyons les efforts déployés par la CEDEAO et nous espérons très sincèrement que toutes les parties respecteront le calendrier établi dans l'Accord d'Abuja. Je voudrais également souligner l'importance que nous accordons à la promulgation de la loi et des réglementations électorales d'ici la fin de mars, de procéder aux inscriptions sur les listes électorales en avril et d'organiser la campagne en mai.

À l'instar d'autres délégations, nous sommes très favorables au renforcement de l'ECOMOG et nous voudrions également rendre hommage au rôle très important joué par le commandant des forces de l'ECOMOG, en matière de démobilisation des anciens combattants appartenant à toutes les factions libériennes.

L'organisation d'élections n'est pas une tâche facile, en particulier dans des pays qui ont connu des guerres civiles. Diverses conditions doivent être remplies afin d'être en mesure d'organiser des élections libres, régulières et pouvant faire l'objet d'un contrôle international au Libéria. Je voudrais simplement signaler certaines questions qui devront faire l'objet d'une attention particulière à cette étape cruciale de l'organisation des élections : la mise en place urgente d'une Commission électorale indépendante et de la Cour suprême reconstituée; l'inscription des électeurs sur les listes électorales; le retour des réfugiés — et je voudrais souligner qu'il s'agit là de questions essentielles pour la crédibilité de tout le processus électoral. La possibilité qu'environ 30 % de la population libérienne ne puisse participer aux élections devrait être un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale.

Comme nous l'avons déclaré à d'autres occasions, nous sommes profondément convaincus que c'est à toutes les parties libériennes qu'incombe en dernier ressort la responsabilité d'oeuvrer à la paix et à la réconciliation nationale. Nous demandons instamment à tous les Libériens de coopérer au processus de paix, afin de consolider la réconciliation nationale et de faire progresser le processus de désarmement. Nous prions instamment tous les dirigeants

libériens de créer des conditions de sécurité pour tous. Il est d'une importance essentielle qu'ils manifestent leur attachement aux droits de l'homme dans le pays et qu'ils soient résolus à faciliter les activités humanitaires.

L'ONU et les organisations régionales doivent continuer à jouer un rôle important au Libéria. Cependant, le rôle de ces organisations ne peut se limiter à la stricte application des aspects militaires et politiques de l'accord de paix. Elles doivent aider à promouvoir tous les efforts menés en vue d'atténuer les difficultés actuelles qu'affronte le peuple libérien.

Finalement, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé à la communauté internationale afin qu'elle apporte un appui actif non seulement au redressement économique et social du Libéria mais également aux institutions libériennes qui jouent un rôle direct dans le maintien de l'ordre public.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est un pas dans la bonne direction.

M. Osvald (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, dire que nous nous associons pleinement à l'intervention que viennent de faire les Pays-Bas sur la situation au Libéria, au nom de l'Union européenne.

La Suède se félicite des progrès accomplis dans le cadre du processus de paix au Libéria. Il est particulièrement encourageant de noter que la situation sur le plan de la sécurité s'est améliorée et que le processus de démobilisation a eu des résultats positifs.

Les prochaines élections seront une étape essentielle sur la voie de la démocratie au Libéria. Dans ce contexte, la Suède se félicite des recommandations sur un cadre général pour la tenue des élections, entériné par le Président de la CEDEAO. Néanmoins, le calendrier des élections est extrêmement chargé. Il est impératif que les parties ne ménagent aucun effort pour en faciliter la mise en oeuvre.

Il importe que le plus grand nombre de réfugiés libériens ait la possibilité de voter. Par conséquent, le prompt rapatriement volontaire des réfugiés est essentiel.

Le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a joué un rôle important dans le processus de paix au Libéria et il continuera de le faire. L'ECOMOG jouera également un rôle important au cours du processus électoral en assurant la sécurité et la protection du personnel international. Nous

nous félicitons également de la coopération entre l'ECOMOG et la MONUL dans ce contexte.

La Suède estime qu'une prorogation du mandat de la MONUL et une reconduction de ses tâches conformément aux recommandations du Secrétaire général seront favorables au processus de paix et de démocratie au Libéria. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, avant tout, souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Bull du Libéria dans des circonstances beaucoup plus positives que celles que nous avons connues par le passé.

Après une longue tragédie, le Libéria vit un moment d'espoir dans son histoire terrible des sept dernières années. Le processus de paix entre dans sa phase finale avec la mise en place du processus électoral. Comme le Secrétaire général l'a dit, la situation au Libéria montre maintenant des signes très positifs, que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a quelques mois et qui nous permettent de nourrir l'espoir que le Libéria peut s'engager dans un processus électoral pacifique dans un climat de sécurité acceptable.

Je voudrais mentionner certains de ces éléments. Dans le passé, nous avons décrit dans les détails les problèmes qu'a connus le Libéria. Je ne voudrais donc pas laisser passer cette occasion de faire ressortir les éléments positifs qui s'en détachent. Une paix relative a continué de régner dans l'ensemble du pays. Le processus de désarmement a été marqué par des succès importants. Les effectifs du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) seront bientôt déployés dans les deux comtés où ils n'avaient pas encore été déployés. La population civile reprend peu à peu confiance. On assiste à une revitalisation de la société civile et une réactivation des partis politiques. Les organisations de défense des droits de l'homme ne cessent de se renforcer au Libéria et d'affirmer leur présence sur la scène politique et sociale. Les organisations humanitaires continuent d'étendre leurs opérations à l'intérieur du Libéria et touchent une proportion de plus en plus grande de la population dans ces régions.

Ces données témoignent clairement du fait que la crise au Libéria commence à évoluer de façon positive. En d'autres termes, cela peut permettre de conclure que la situation qui prévaut au Libéria offre une base raisonnable pour l'organisation et le déroulement des élections au Libéria, le 30 mai. Comme nous l'a signalé l'Ambassadeur

dans sa déclaration, cela pourrait être une source possible de renaissance de la nation libérienne.

Nonobstant ce qui précède, il existe certains aspects qui nous préoccupent et qui méritent la vigilance de la communauté internationale. Premièrement, le fait qu'un tiers des combattants n'ont pas encore été désarmés. Il s'agit là d'un facteur préoccupant et nous espérons qu'il n'aura pas d'incidence négative sur le processus.

Deuxièmement, la période précédant la tenue des élections est sans aucun doute très courte. À cela s'ajoute le retard enregistré dans la mise en place de la nouvelle Commission électorale indépendante et de la Cour suprême reconstituée. Il y a lieu de se demander si les élections pourront avoir lieu à la date fixée. Mais il serait extrêmement important que ces élections aient lieu à la date prévue.

Nous avons également eu d'autres bonnes nouvelles. Le commandant de l'ECOMOG nous a dit que le territoire du Libéria a été nettoyé des mines terrestres, ce qui permettra à la population de se déplacer dans le pays sans crainte des mines. Cela devrait faciliter le retour des réfugiés qui souhaitent participer au processus électoral. Mais je crois que, comme le pense la communauté internationale qui a attaché une telle importance à réduire l'impact des mines antipersonnel, ce genre de problèmes peut être résolu quand on dispose des ressources nécessaires.

Enfin, je souhaite remercier et féliciter le Secrétaire général, son Représentant spécial, le personnel de la MONUL, de la CEDEAO et de l'ECOMOG du rôle qu'ils ont joué et qu'ils continuent de jouer au Libéria. Il y a quelques mois, en 1996, nous constatons une situation qui paraissait sans issue dans ce pays. Aujourd'hui, nous nous félicitons du fait que les Libériens aient pris en charge leur avenir. Nous leur souhaitons tout le succès possible et nous les félicitons pour tout ce qu'ils font.

Dans ce contexte, nous devons donc amorcer la transition vers la phase dans laquelle le Libéria parviendra à stabiliser la situation sur les plans sécuritaire et politique avec un gouvernement dont la légitimité est reconnue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cela signifie que le système de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les pays donateurs doivent donner la priorité au Libéria afin de promouvoir le développement socio-économique du pays.

Le Conseil de sécurité, pour sa part, doit assurer un lien fluide entre les responsabilités du Conseil — qui prendront bientôt fin si tout se poursuit de la sorte au Libéria — et la transition vers l'appui au développement

qui, en dernière analyse, est la seule source stable de paix dans la mesure où elle contribue à réduire la pauvreté, à encourager la création d'emplois et à assurer la réconciliation après ce conflit terrible. Il nous incombe de bien établir ce lien entre l'étape de la paix et de la sécurité et celle du développement.

Pour toutes ces raisons, ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont les membres du Conseil sont saisis, qui vise à proroger le mandat de la MONUL jusqu'au 30 juin 1997.

Nous tenons une fois encore à exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce processus, et en particulier aux dirigeants du Libéria.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : L'histoire récente du Libéria ne peut être qualifiée que de tragique. Après sept ans de guerre civile, l'infrastructure nationale est en ruine et le tissu même de la société s'est désintégré. Il est donc satisfaisant de noter que depuis janvier dernier, il y a eu des signes qui laissent augurer que la situation au Libéria commence à se stabiliser. Il n'y a pas eu de rapport de violation de cessez-le-feu depuis plus de deux mois maintenant et certaines améliorations se font sentir dans la situation humanitaire. La saisie récente des caches d'armes à la résidence d'un membre sortant du Conseil d'État, néanmoins, montre clairement que la situation au Libéria est encore pleine de dangers.

La vigilance de la communauté internationale est particulièrement nécessaire au moment où les préparatifs des élections prévues pour le 30 mai sont en cours. Le calendrier de la tenue des élections est extrêmement chargé. Il est essentiel que les parties libériennes redoublent d'efforts pour garantir que des élections libres et régulières se déroulent comme prévu en tant que phase essentielle du processus de paix au Libéria. Les élections, si elles se déroulent dans les délais et d'une manière libre et régulière, offriront au peuple libérien la première occasion d'exprimer ses vues sur la façon dont il souhaite être gouverné, et par qui, et consolideront ainsi le terrain pour la création d'une base stable permettant la réconciliation nationale.

La validité de toute élection est renforcée lorsque celle-ci jouit de la plus large participation possible de l'électorat. Les élections au Libéria ne font pas exception. Leur légitimité serait grandement renforcée par la participation des citoyens qui rentrent de leurs lieux de refuge dans les pays voisins. En conséquence, il sera particulièrement important que la situation sur le terrain s'améliore et que les réfugiés se sentent suffisamment protégés pour rentrer

volontairement. Ceci est non seulement important du point de vue humanitaire mais également sous l'angle de la consolidation du processus électoral grâce à une légitimité renforcée.

Qu'il me soit permis, dans ce contexte, de souligner l'importance de la présence continue du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour le maintien d'un climat sûr au Libéria. Le Japon reconnaît que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), qui oeuvre en étroite collaboration avec l'ECOMOG, joue également un rôle essentiel dans le processus de paix, et estime qu'elle peut élargir ce rôle pour y inclure le processus électoral. Ma délégation se réjouit donc de la prorogation du mandat de la MONUL pour trois mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin.

Il est indéniable que la tenue d'élections libres et régulières sera un tournant historique dans le processus de paix. Mais les élections ne sont qu'un début, et la route qui mène à une paix authentique et durable sera difficile. Les blessures infligées par la guerre civile prolongée sont profondes et ne cicatriseront pas facilement, et le tissu socio-économique même du Libéria en tant que nation doit être reconstitué. Parvenir à la réconciliation nationale et renforcer le cadre d'un règlement réellement politique ne sont que deux des tâches difficiles à réaliser prochainement.

Comme on l'a fait remarquer, la responsabilité de l'accomplissement de ces tâches incombe principalement au peuple libérien lui-même. Mais bien que le peuple libérien doit s'engager en premier, la communauté internationale, pour sa part, doit être prête à fournir son assistance. Je voudrais, au nom de mon gouvernement, donner l'assurance que le Japon est prêt à jouer un rôle important dans ces activités d'assistance. En fait, le Japon a déjà fourni une assistance électorale par le biais d'une contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Libéria. Tandis que les préparatifs des élections se poursuivent, le Japon va envisager plus avant une vaste gamme d'activités d'assistance au peuple du Libéria, y compris la possibilité de financer des équipements électoraux et de détacher des personnels qui feront fonction d'observateurs électoraux. La communauté internationale doit se préparer à fournir un maximum d'efforts afin de faire en sorte que le processus de paix en cours, qui a montré au cours des dernières semaines des signes de progrès encourageants, soit couronné de succès.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le Libéria a accompli des progrès

importants sur les plans politique et de la sécurité au cours de ce mandat. Bien plus important, il existe une possibilité réelle de tenir des élections dans un climat relativement exempt de combats et de manoeuvres d'intimidation. Des progrès ont été réalisés dans le domaine du désarmement, et le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) s'est déployé dans presque toutes les régions du pays. Dans le cadre de l'opération «Assured Lift», l'Armée de l'air des États-Unis a transporté un contingent supplémentaire de 1 200 soldats de la paix ouest-africains au Libéria, permettant ainsi à l'ECOMOG d'étendre sa présence parallèlement aux préparatifs des élections.

Mais les dangers persistent sur la route de la paix, et nous devons rester vigilants. De nombreux combattants n'ont pas désarmé, et les factions, bien qu'elles n'existent plus officiellement depuis le 31 janvier, n'ont pas complètement démantelé leurs structures de commandement et de contrôle. L'ECOMOG continue de découvrir des armes dans diverses régions du pays, même à Monrovia. Les enjeux de cette élection sont élevés et la menace de violence n'a pas disparu. Nous appelons les anciens chefs de faction et leurs combattants à achever le désarmement en remettant à l'ECOMOG toutes les armes qu'ils détiennent encore.

Le peuple libérien mérite les meilleures élections possibles, et les États-Unis s'inquiètent des retards constatés dans la mise en place de la Commission électorale indépendante. À mesure que les jours passent, la date-butoir du 30 mai devient de plus en plus problématique, étant donné le travail logistique considérable requis par des élections libres et régulières. Nous espérons que la Commission électorale indépendante et la Cour suprême seront installées et commenceront à fonctionner sans autre délai.

Nous sommes également très désireux de voir tous les candidats logés à la même enseigne et jouer franc jeu, et tous les citoyens participer librement aux élections. Nous voudrions que tous les partis politiques disposent d'un accès égal aux médias, notamment à la radio, afin de leur permettre d'échanger leurs vues avec le plus grand nombre possible d'électeurs. Le rapport du Secrétaire général note l'importance des communications radiophoniques pour l'éducation des électeurs, et nous attendons des précisions supplémentaires sur les projets des Nations Unies en matière de programmes radiophoniques.

Les États-Unis appuient une participation volontaire aussi large que possible de tous les Libériens au processus électoral. Le Gouvernement libérien et les autorités électorales, ainsi que les États Membres qui hébergent des réfu-

giés libériens, doivent faire tous les efforts possibles pour réaliser cet objectif.

En votant aujourd'hui en faveur du projet de résolution, les États-Unis appuient la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au mois de juin afin de permettre à la MONUL de participer aux préparatifs et à l'observation de ces élections. Nous nous réjouissons des assurances données au Conseil par le Secrétariat selon lesquelles les nouvelles activités électorales peuvent être menées avec les ressources existantes du budget de la MONUL. Nous félicitons tous ceux qui ont apporté des contributions financières et autres aux élections libériennes. Il convient d'utiliser la totalité des contributions volontaires aux élections avant que les activités électorales soient financées sur le budget de la MONUL. Une fois les élections terminées, y compris un deuxième tour si nécessaire, le rôle des observateurs militaires devrait être terminé et la MONUL devrait amorcer son désengagement. Après que la MONUL aura formellement terminé sa mission, nous souhaiterions voir certaines de ses activités, notamment le suivi des questions relatives aux droits de l'homme, se poursuivre dans le cadre de programmes dépendant des institutions compétentes des Nations Unies.

Le Libéria et la communauté internationale espèrent que les élections mettront fin au cycle long et dévastateur de destruction. La MONUL, de concert avec l'ECOMOG, a grandement contribué au processus de paix, lequel a progressé plus qu'à aucun moment dans le passé. Le rôle de l'ECOMOG sur le plan de la sécurité est d'une importance capitale et reste essentiel dans la phase finale difficile précédant les élections.

Le peuple libérien démontrera bientôt qu'il peut élire pacifiquement de nouveaux dirigeants pour l'avenir. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à la CEDEAO, à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Organisation des Nations Unies et à leurs amis internationaux, tout le succès possible dans cette entreprise démocratique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/254) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1100 (1997).

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.